



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AGIR ENSEMBLE

OCTOBRE 2010

**L'Abus envers les aînés :
la prévention une solution !**

Profession : profileur criminel

Zoom sur une région...

Le district de la Montérégie

**Les comités d'action de citoyens
en sécurité publique**

**Les patrouilleurs sensibilisés
à la conduite écoresponsable**





L'année 2010 file à grands pas et nous voilà déjà à l'automne, moment idéal pour la sortie de notre second numéro du bulletin Agir ensemble. Le premier numéro ayant suscité beaucoup d'intérêt, nous reprenons l'exercice avec des sujets, qui je l'espère, sauront tout autant piquer votre curiosité.

Au début de l'été, nous avons rendu disponible, sur notre site Internet, les Actes du Forum des CSP 2010, qui s'est tenu en mars. À leurs lectures, force est de constater que les échanges ont été fructueux et que, policiers comme élus, ont démontré leur engagement à vivre dans un milieu de vie sécuritaire. Malgré la variété des sujets, nous pouvons constater que la communication entre les différents partenaires en matière de sécurité publique demeure un enjeu majeur.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons que vous en sachiez davantage sur notre organisation, nos services et nos programmes. Ce second numéro

présente diverses facettes de la Sûreté. Vous pourrez y découvrir l'analyse du comportement, un module peu connu des enquêtes criminelles, notre démarche en matière de développement durable, une initiative citoyenne qui démontre bien le partenariat que peut développer la Sûreté avec les communautés locales et finalement, un tout nouveau programme de prévention qui s'adresse aux aînés.

En terminant, je vous réitère mon invitation à nous faire part de vos questions ou commentaires afin que ce bulletin reflète vos intérêts et vos besoins d'information.

Bonne lecture,

Richard Deschesnes
Directeur général

Sommaire

L'Abus envers les aînés : la prévention une solution !	3
Profession : profileur criminel	5
Zoom sur une région... Le district de la Montérégie	8
Les comités d'action de citoyens en sécurité publique	9
La Sûreté du Québec aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).	10
Les patrouilleurs sensibilisés à la conduite écoresponsable	11

L'abus envers les aînés : la prévention une solution !



Un nouveau programme de prévention s'adressant aux aînés verra le jour cet automne ; *Aîné-Avisé contre l'abus et la fraude*, cherche à conscientiser ces derniers aux différents types d'abus qu'ils soient physiques, financiers ou psychologiques.

En 1971, les personnes âgées de 65 ans et plus formaient environ 7 % de la population, cette proportion est passée à 14,6 % en 2008 et grimpera à 25 % en 2031. Le vieillissement de la population est donc un phénomène qui touche l'ensemble du territoire québécois et engendrera de nombreux changements que l'on peut déjà anticiper. Néanmoins, l'on sait déjà que les aînés peuvent s'avérer être des personnes fragiles ou vulnérables. Entre autres, les médias nous rapportent régulièrement des cas de fraude et d'abus commis à l'intention des personnes âgées soit par un proche, un conseiller financier ou un inconnu qui semble digne de confiance. En fait, de 4 à 15 % des personnes âgées au Québec sont victimes de maltraitance. Les aînés étant souvent une clientèle importante au sein des municipalités qu'elle dessert, la Sûreté croit qu'il est essentiel de mettre en place des moyens pour les sensibiliser et leur donner des outils afin de leur permettre de prévenir et à dénoncer ces actes.

Le sentiment de sécurité des aînés faisant partie de préoccupations exprimées par les élus municipaux, la SQ a cru important de revoir ses stratégies en matière de prévention pour cette clientèle. Ainsi, collaborer avec des experts reconnus pour leurs interventions auprès des aînés était une opportunité à ne pas manquer. Avec ce nouveau programme, les patrouilleurs, les parrains et les membres du CSP auront un outil dynamique pour faire face aux différentes problématiques de sécurité publique auxquelles pourraient être confrontées les personnes âgées de leurs municipalités.



La collaboration : la clé du succès!

Le projet Aîné-Avisé a donc été développé grâce à la collaboration de trois organismes, soit la Sûreté du Québec, le réseau FADOQ, qui représente plus de 250 000 membres de 50 ans et plus et le CSSS Cavendish, qui détient une expertise précieuse grâce à son statut de centre affilié universitaire de gérontologie sociale. Ce partenariat permet d'offrir aux aînés des séances d'information riches en renseignements utiles, mais également dynamiques et adaptées aux besoins du public visé.

L'originalité du projet Aîné-Avisé réside dans sa formule unique d'animation qui conjugue le savoir d'un professionnel et l'expérience d'un aîné bénévole. L'objectif des séances d'information est de favoriser la discussion, susciter la réflexion en présentant des vidéos sur des aspects-clés des abus et des fraudes envers les aînés et de fournir des conseils de prévention. Plusieurs thèmes peuvent être abordés lors des séances, notamment l'âgisme, la confidentialité des informations personnelles, la vente itinérante, l'utilisation d'internet et les abus commis par les proches.

Un projet-pilote a eu lieu au printemps 2010 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Montréal, afin de recueillir les commentaires des clientèles les plus variées possible. Plus de 300 personnes ont assisté aux premières séances et les commentaires sont très positifs. Au cours des prochains mois, le projet sera développé afin d'adapter les séances d'informations pour les communautés culturelles et autochtones ainsi que pour les aînés plus vulnérables et en perte d'autonomie.

Le programme Aîné-Avisé sera offert sur tout le territoire desservi par la Sûreté du Québec au début de l'année 2011. N'hésitez pas à communiquer avec votre poste de la Sûreté du Québec afin d'obtenir plus d'informations ou encore, pour organiser une séance d'information près de chez vous.

Rédigé par :

Marie-Ève Demers

Conseillère – Relations communautaires



Profession : profileur criminel

Le profilage criminel, traduction approximative des mots anglais « criminal profiling », est un concept américain né dans les années 50 pour faciliter l'identification des tueurs en série (serial killer). Aujourd'hui, le profilage criminel et la psychologie judiciaire sont surtout utilisés dans les cas de meurtres et d'agressions graves commis par des prédateurs sexuels choisissant leurs victimes pour satisfaire des pulsions sexuelles, de violence ou de domination.

La criminalité est une sphère en constante mutation qui revêt des caractères de plus en plus complexes et sophistiqués. Afin de favoriser la résolution de crime, les services policiers doivent développer un nombre d'expertises spécialisées pour soutenir les enquêteurs dans leurs démarches. L'adoption de la Loi sur la police en juin 2001, conférait à la Sûreté du Québec les services policiers de niveau 6, ce qui l'oblige à continuellement être à l'avant-garde pour soutenir l'ensemble de ses opérations et les corps policiers municipaux dans leur démarche d'enquête.

C'est dans cette perspective qu'en 2002, la Division de l'analyse du comportement (DAC) a été mise sur pied pour offrir au domaine de l'investigation criminelle des techniques d'analyse spécialisées en lien avec le comportement humain. Ce service vient en soutien aux enquêtes criminelles notamment par son module SALVAC-CQEDS (banques de données permettant de relier les crimes de nature sérielle) et son module de l'analyse et du profilage criminel. Ce dernier module emploie des policiers et des civils hautement spécialisés tels que des psychologues judiciaires, des profileurs criminels et des polygraphistes.

La croyance populaire véhicule souvent l'idée selon laquelle les enquêteurs font généralement appel à ces spécialistes pour résoudre des crimes non élucidés que les méthodes classiques d'investigation ne suffisent pas à éclairer, mais



au contraire, les profileurs criminels, les psychologues judiciaires et les polygraphistes offrent, lors d'une enquête, des outils supplémentaires aux enquêteurs de crimes majeurs ou de crimes en séries.

L'analyse par un profileur d'une scène de crime permet d'établir un lien entre la motivation de l'agresseur et l'acte commis, ce qui contribue à orienter le travail de l'enquêteur. Le profileur peut aussi déterminer l'aspect organisé ou désorganisé d'un crime et fournir un profil du suspect. Le psychologue judiciaire, quant à lui, peut être consulté pour effectuer une évaluation indirecte de la personnalité d'un individu ou pour se prononcer sur l'état mental d'un suspect lors d'une enquête ou d'un interrogatoire. Ces experts procèdent à des analyses approfondies afin d'émettre des hypothèses et de proposer des stratégies dans la conduite d'une enquête.

Profileur criminel est un métier hautement spécialisé qui nécessite une formation poussée. On compte environ 70 profileurs dans le monde dont trois sont présentement à l'emploi de la Sûreté du Québec. Occuper ce poste demande d'avoir un minimum de quatre ans d'expérience comme enquêteur de crime majeur. Après, le policier est amené à suivre une formation de quatre ans qui consiste en une dizaine de cours intensifs. Durant cette formation, les profileurs doivent travailler avec un mentor et passer un total de 12 semaines au Federal Bureau of Investigation (FBI) et avec d'autres corps policiers. Finalement, ils sont évalués par un comité avant d'intégrer les rangs de l'International Criminal Investigative Analysis Fellowship.

Le module de l'analyse et du profilage comprend aussi des polygraphistes. Utilisée majoritairement lors de crime grave, la polygraphie offre la possibilité à une personne, sur une base volontaire, de se disculper et de démontrer qu'elle n'est pas impliquée dans le crime pour lequel elle est suspectée. Une séance de polygraphie dure en moyenne de trois à quatre heures, toutefois, le sujet n'est branché au polygraphe qu'une vingtaine de minutes. C'est l'ensemble de la séance qui permet au polygraphiste de procéder à une analyse complète des réactions physiologiques du sujet, et permet d'éliminer le doute et réorienter l'enquête. Sur le plan légal, il faut savoir que l'opinion du polygraphiste sur le résultat du test n'est pas admissible lors d'une procédure judiciaire de nature criminelle. Cependant, tout ce qui est dit



lors de la séance de polygraphie peut être présenté en cour comme preuve. En plus des séances de polygraphies, les polygraphistes sont aussi appelés à faire des séances d'hypnose ainsi que des entrevues cognitives avec des victimes ou témoins d'actes criminels.

Plus de 200 séances de polygraphie sont effectuées chaque année dans les locaux de la Sûreté du Québec.

On perçoit souvent les analystes du comportement comme des personnes qui fonctionnent par intuition, mais au contraire, ils se basent sur des techniques et des protocoles bien précis qui contribuent à orienter une enquête criminelle. La conclusion d'une enquête n'est donc pas de leur ressort, mais leurs interventions peuvent s'avérer précieuses pour la progression et le dénouement de celle-ci.

Présentation d'un cas

En mars 2007, une dame est retrouvée sans vie dans son domicile des Laurentides. Si à première vue sa mort semblait accidentelle, certains éléments pouvaient laisser croire à un homicide, sans pour autant l'indiquer clairement. Les enquêteurs de la Sûreté, responsables de l'enquête ont donc fait appel à la division de l'analyse du comportement pour les soutenir dans l'analyse de la scène de crime. Dès les premières analyses, les profileurs ont découvert des éléments qui suggéraient un maquillage de la scène et conséquemment un homicide. Les profileurs ont pu constater l'aspect désorganisé de la scène, ce qui peut laisser sous-entendre un acte impulsif. De plus, par leur expertise, ils ont contribué à reconstruire les événements ou du moins la façon dont le crime a été commis.

Dans le cas présent, le maquillage de la scène suggérait, entre autres, que l'auteur ou les auteurs du crime étaient des proches de la victime. Par ailleurs, des analyses exhaustives de la scène de crime fait par l'équipe d'enquêteur et de spécialistes, en plus de rencontres avec des témoins et des suspects, ont permis de soutenir la thèse des profileurs. Ainsi, assez d'éléments ont été trouvés pour conclure à un homicide et pointer vers des suspects potentiels.

Afin de laisser la chance au suspect de se disculper, il leur a été proposé de passer un test de polygraphie. Le profil des suspects et le rapport fait par les profileurs permettent au polygraphiste de bien construire l'interview. Ainsi, les réactions mensongères du deuxième suspect ont incité le polygraphiste à effectuer un interrogatoire plus poussé, qui a finalement mené le suspect à avouer son crime et à être placé en état d'arrestation.

Rédigé par :

Geneviève Gardère

Conseillère – Relations avec les municipalités

Avec la collaboration de :

Lt Eric Latour

Responsable de division (intérimaire)-profileur criminel

Zoom sur une région...

Le district de la Montérégie



Commandant du district de la Montérégie depuis juin 2010, l'inspecteur-chef Jocelyn Latulippe trouve important de supporter les actions positives posées par le personnel du district qui applique quotidiennement les principes de police de proximité et de partenariat avec les élus ainsi qu'avec les citoyens de la région.

Il reconnaît que « les défis sont grands et complexes ». Toutefois, à chaque jour, les membres policiers et civils du district font preuve d'engagement envers notre mission, de courage et de ténacité pour assurer un service de qualité aux citoyens de la Montérégie.

La collaboration entre les postes MRC de la région et les comités d'action de citoyens en sécurité publique démontrent bien, selon lui, cette volonté d'être à l'écoute et au service du citoyen.

Le district de la Montérégie a 11 postes MRC qui assurent la desserte policière dans 10 MRC soient :

- Haut-St-Laurent
- Pierre-De Saurel
- Haut-Richelieu
- Beauharnois-Salaberry
- Rouville
- Vaudreuil-Soulanges
- Vallée-du-Richelieu
- Acton
- Maskoutains
- Jardins-de-Napierville

De plus, il y a 5 postes et unités à vocation autoroutière, soient :

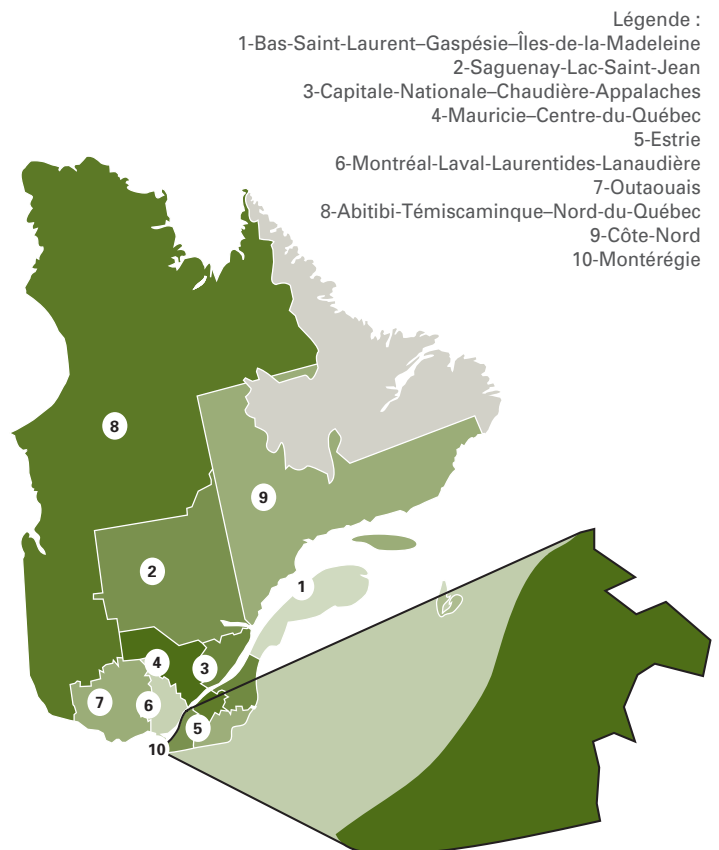
- Autoroutier Montérégie-Est
- Autoroutier Montérégie-Ouest
- Autoroutier Cartier-Champlain
- Unité autoroutière Rouville
- Unité autoroutière Maskoutains

Le district compte 835 employés soit :

- 662 policiers
- 173 civils

À ce nombre, il faut ajouter les effectifs de la Division des enquêtes régionales- Centre-Ouest et la Division administrative régionale - Centre-Ouest.

Les postes MRC desservent 113 municipalités réparties sur 7 080 km² et comptant plus de 433 261 habitants.



Les comités d'action de citoyens en sécurité publique



Issu de l'idée d'un citoyen désireux s'engager à l'amélioration du sentiment de sécurité dans sa collectivité, le premier comité d'action de citoyens en sécurité publique (C.A.C.S.P.) a vu le jour en octobre 2005 à Saint-Lazare, en Montérégie. Monsieur Gilles Boudreau qui a présenté son projet au responsable du poste de la Sûreté de sa municipalité, voulait créer un partenariat citoyen/policier dans le but de sécuriser son milieu de vie et sa communauté. Après quelques rencontres pour établir les modalités de fonctionnement, le C.A.C.S.P. effectuait ses premières activités de prévention.



Les C.A.C.S.P. sont généralement créés à la demande de citoyens d'une municipalité désireux s'impliquer dans leur milieu pour faire de la prévention en sécurité publique, et ce, en partenariat avec leur corps policier. Les citoyens contactent alors leurs élus municipaux ou un C.A.C.S.P. existant pour soutenir la mise sur pied d'un C.A.C.S.P. local. Apolitique et régi par des règles de fonctionnement formelles ainsi qu'un filtrage des bénévoles impliqués, le comité effectue, à la demande de citoyens de leur municipalité, des campagnes de prévention de la criminalité ou de prévention en sécurité routière. Ainsi, des policiers et des membres du C.A.C.S.P. local exécutent conjointement des opérations dans le but de sensibiliser les citoyens à adopter des comportements sécuritaires et préventifs et à respecter les lois en vigueur.

À ce jour, 15 comités d'action des citoyens en sécurité publique sont en opération dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, un à la MRC Beauharnois-Salaberry, un à la MRC Jardins-de-Napierville ainsi qu'un sur le territoire du Service de police de la ville de Montréal, plus précisément à Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce sont donc 18 comités engagés regroupant cinq à six membres par comité qui

travaillent à la prévention locale. Un comité directeur supervise les C.A.C.S.P. et centralise les diverses demandes provenant des comités. Plus de 56 749 interventions auprès des citoyens ont été faites depuis la création du premier comité.

Suite aux campagnes de prévention réalisées par les C.A.C.S.P., des opérations policières sont effectuées afin de renforcer le message diffusé par les comités d'action des citoyens. Le parrain de la municipalité concernée est directement impliqué dans les campagnes de prévention et les réunions du comité. Ce type de partenariat permet aux policiers d'être à l'écoute du citoyen et d'être près des préoccupations de celui-ci dans la réalisation d'un milieu de vie sécuritaire.

Un site internet a été créé afin de promouvoir cette initiative citoyenne : www.cacsp.ca. L'adresse courriel pour rejoindre le coordonnateur des C.A.C.S.P. est : CACSP.communications@hotmail.com.

Rédigé par :
Inspecteur Mario Lessard
 Directeur des postes, MRC de Vaudreuil-Soulanges

La Sûreté du Québec aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

À nouveau, la Sûreté du Québec a participé avec enthousiasme aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se sont tenues au printemps 2010 et aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui ont eu lieu cet automne au Centre des congrès de Québec.

Lors de ces deux événements, un kiosque de la Sûreté du Québec a été dressé afin de faciliter les échanges avec les élus municipaux. Le kiosque se voulait interactif et avait pour objectif de faire connaître aux participants des congrès le rôle de certains intervenants de la Sûreté lors de la commission d'un crime.

Les gens qui se présentaient au kiosque étaient invités à participer à une enquête pour déterminer lequel des indices retrouvés sur la scène de crime serait le plus utile pour identifier et incriminer un suspect. Pour arriver à déterminer le tout, les participants étaient encouragés à rencontrer à tour de rôle un patrouilleur, un enquêteur et un technicien en identité judiciaire. Chacun des intervenants expliquait son rôle et les gestes qu'il pose lors d'une telle intervention, en plus d'amener les participants à se questionner sur la valeur des indices et comment ceux-ci pourront les aider à identifier un suspect.

Pour guider les participants, des panneaux ont été conçus afin de mettre en scène l'évènement et présenter les indices. De plus, chacun recevait un calepin avec des informations sur les intervenants. Toutefois, c'est vraiment l'interaction avec les membres policiers qui a fait en sorte que les participants au kiosque en ont appris davantage sur les services de la Sûreté.

Chaque participant avait la possibilité de se faire photographier pour conserver un souvenir de leur expérience. Plusieurs dizaines d'élus furent rencontrés par les membres de la Sûreté durant ces jours de congrès.

Soulignons que lors de ces événements, le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes et le directeur général adjoint à la surveillance du territoire, M.

Marcel Savard, ont aussi passés plusieurs heures à rencontrer les élus.





Les patrouilleurs sensibilisés à la conduite écoresponsable

En mars 2009, la Sûreté du Québec rendait public son premier Plan d'action de développement durable 2009-2013 en vertu de la Loi sur le développement durable qu'a adopté le gouvernement provincial. Le plan présente diverses actions visant à diminuer les impacts environnementaux de l'organisation et à améliorer le bien-être des générations présentes et futures. L'une des actions prévues dans ce plan consiste à sensibiliser ses employés à une conduite écoresponsable lors de l'utilisation des véhicules de la Sûreté du Québec ou de leur véhicule personnel. La conduite écoresponsable est une façon de conduire qui permet de réduire la consommation d'essence et les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, effectuer des départs et des arrêts en douceur et couper le moteur lorsque le véhicule est à l'arrêt sont des habitudes de conduite qui permettent de réduire la quantité d'essence consommée. Chaque conducteur peut donc réduire son impact sur l'environnement.

L'adoption de pratiques de conduite plus respectueuses de l'environnement prend tout son sens lorsque l'on analyse l'impact du secteur des transports. En effet, les véhicules de la Sûreté parcourent annuellement l'équivalent d'environ 2 246 fois le tour de la planète terre. Avec plus de 3 000 véhicules et 93 millions de km parcourus annuellement, les

impacts générés sur l'environnement par les transports sont considérables.

Conscient de cela, c'est d'abord le district 01 (Gaspésie-Bas-St-Laurent-Îles-de-la-Madeleine) qui a eu l'initiative en 2008 de sensibiliser la presque totalité de son personnel aux principes de la conduite écoresponsable par le biais d'une formation offerte par une firme externe. Cette formation était adaptée aux réalités de la Sûreté du Québec et s'inscrivait dans la démarche de développement durable entreprise par le district 01. Cette sensibilisation a porté fruit, comme le souligne M. Gaétan Ruest, maire d'Amqui : « Les citoyens remarquent que les patrouilleurs ont changé certaines habitudes de conduite, qu'ils arrêtent le moteur lorsque le véhicule ne roule pas ».

Cette expérience a fait germer l'idée d'étendre la sensibilisation des employés à toute l'organisation. Ainsi, à l'automne 2009, une vidéo présentant des pratiques de conduite écoresponsable a été réalisée. Cette vidéo est maintenant présentée lors des formations en développement durable dans les districts, et sera aussi présentée aux nouveaux policiers de la Sûreté lors de leur induction à l'École nationale de police du Québec.

Voici quelques exemples de pratique écoresponsable que présente la vidéo :

Éviter la marche au ralenti

La marche au ralenti consiste à laisser tourner le moteur lorsque la voiture ne roule pas. Bien qu'elle soit parfois inévitable, cette habitude de conduite est très néfaste sur l'environnement.

Limiter sa vitesse lorsque possible

En roulant à 20 km moins rapidement sur l'autoroute, vous dépensez 20 % moins de carburant.

Vérifier régulièrement la pression des pneus

Un sous-gonflement des pneus augmente la résistance au roulement, ce qui engendre une plus grande consommation de carburant.

Adopter une conduite fluide et préventive

Des accélérations et des freinages répétés nécessitent une grande quantité de carburant.

* Il existe d'autres moyens qui permettent de diminuer la consommation de carburant, comme planifier notre trajet à l'avance, éviter de surcharger le véhicule et utiliser la climatisation avec modération.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements à propos de la démarche de développement durable à la Sûreté du Québec, veuillez écrire à developpementdurable@surete.qc.ca.



Rédigé par :

Marjolaine St-Arnaud

Coordonnatrice en développement durable

La parole aux élus

Vous avez des idées de sujets qui pourraient être abordés dans ce bulletin.

Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que vos questions, à l'adresse suivante agiresemble@surete.qc.ca.

Au plaisir de vous lire !

BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLUS MUNICIPAUX
AGIRENSEMBLE

Responsable : Capitaine Jean Côté
 Graphisme : Robert Devost Graphiste Inc.

Pour joindre le comité de rédaction
agiresemble@surete.qc.ca